

Chirurgiens-dentistes



L'Ordre national des Chirurgiens-dentistes souhaite créer des référents départementaux chargés d'informer, de former et d'orienter les praticiens lorsqu'ils détectent des violences subies par leurs patients.

Alors que l'Ordre se préoccupe depuis plusieurs années du sujet des violences dont peuvent être victimes les chirurgiens-dentistes, leur personnel mais aussi les patients, il vient décider d'aller plus loin et de lancer un appel à candidature auprès des chirurgiens-dentistes pour nommer un référent « Violences » dans chaque département.

Ce référent devra notamment informer les professionnels de son département sur les procédures du type obligation de signalement en matière de violences, démarche pour établir un certificat médical initial et un certificat d'aggravation, rencontre avec le praticien victime de violences, etc. Il sera chargé également d'orienter les praticiens vers les bons interlocuteurs lorsqu'ils sont confrontés à ce type de faits.

Pour participer, le chirurgien-dentiste doit déposer sa candidature auprès de son conseil départemental, à condition qu'il soit, bien sûr, inscrit au tableau de l'Ordre, mais sans nécessairement être un membre élu du conseil. Les candidatures sont à déposer dès que possible. Une première réunion de formation des référents « Violences » est déjà fixée au 7 décembre 2016 à Paris.